DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE (37)
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 04 JUIN 2025

CONVOCATION
Date : **21/05/2025**
Envoi le : **27/05/2025**
Publication le : **27/05/2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le 04 juin à 20h30 le Conseil Municipal de LUYNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes de LUYNES, sous la Présidence de Monsieur Bertrand RITOURET Maire en exercice.

Nombre de conseillers	
En exercice :	**28**
Présents :	**24**
Absents :	**04**
Pouvoirs :	**04**
Votants :	**28**

Etaient présents :

Adjoints :
Mesdames Odile RITOURET, Danièle HOUDU, Sylviane FORTUN, Christine MÉNORET,
Messieurs Alain SELLIER, Éric VERHILLE, Gilles FERRAND.

Conseillers municipaux :
Mesdames Danielle PLOQUIN, Sophie BORÉ, Claire CARTIER, Hélène ODENT, Aurélie LERICHE, Lyn FAIPOUX, Florence MÉTIVIER,
Messieurs Daniel PERRICHOT, Éric GUILMET, François BOUGAULT, Michel THUSSEAUD, Yoann LAFAUX, Mikaël TOST, Pascal ARRAGAIN, Antoine MAQUIN, Erick MORCHOISNE.

Absents excusés :

Madame Renata MOREIRA ROCHA,
Messieurs Michel HIRTZ, Pascal NOYAU, Olivier DOUSSET.

Absents :

Madame /
Monsieur /

Excusés, avaient donné pouvoir :

Monsieur Michel HIRTZ avait donné pouvoir à Monsieur Alain SELLIER.
Madame Renata MOREIRA ROCHA avait donné pouvoir à Monsieur le Maire.
Monsieur Pascal NOYAU avait donné pouvoir à Monsieur Yoann LAFAUX.
Monsieur Olivier DOUSSET avait donné pouvoir à Monsieur Antoine MAQUIN.

Secrétaire de séance :

Madame Danièle HOUDU

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le
ID : 037-213701394-20250604-DEL_04062025_05-DE

DEL N°04/06/2025-05 TOURS MÉTROPOLE VAL DE LOIRE : APPROBATION DES MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT PORTANT DISPOSITIONS COMMUNES AUX SERVICES COMMUNS.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que par délibération du 31 mars 2025, le Conseil Métropolitain a ajusté les dispositions du règlement portant dispositions communes aux services communs pour tenir compte des impacts sur les organisations internes des décisions d'adhésion ou de départ d'un service commun.

Dans ce cadre, le Conseil Métropolitain a décidé :

- de laisser la possibilité d'adhérer ou de sortir d'un service commun au 1er janvier ou au 1er juillet.

- d'assouplir les conditions de sortie d'un service commun en laissant aux parties la possibilité de s'accorder sur un préavis d'une durée inférieure à celle de droit commun fixée à un an.

L'objet de la délibération de ce jour est de prendre acte des modifications apportées au titre de l'adhésion de la commune de Luynes à l'un des services communs (fourrière animale et énergie) géré par la Métropole.

Après avoir pris connaissance de ces modifications et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PREND ACTE des modifications apportées au règlement portant dispositions communes aux services communs, dont un exemplaire est joint à la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

MAIRIE DE LUYNES (INDRE-ET-LOIRE)

Bertrand RITOURET

La secrétaire de séance,

Madame Danièle HOUDU,
Adjointe au Maire.

Délibération rendue exécutoire :

Par sa transmission en Préfecture le : 12 JUIN 2025

Et sa publication le site internet de la commune le 12 JUIN 2025

Le Maire,

MAIRIE DE LUYNES (INDRE-ET-LOIRE)

Envoyé en préfecture le 12/06/2025
Reçu en préfecture le 12/06/2025
Publié le
ID : 037-213701394-20250604-DEL_04062025_05-DE